



Bulletin SMF n° 3/octobre 2009

- Sommaire :**
1. Interruption des négociations avec le Conseil d'Etat
 2. mesures salariales prises pour 2010
 3. **CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE**
Grève – fin des négociations, quelle est votre position ?
 4. Inscriptions en ligne – > www.smf-ne.ch

Cher(e)s membres,

Le 22 septembre 2009, dans le cadre de la commission plénière, nous avons rencontré le Conseil d'Etat.

1. Négociations avec le Conseil d'Etat

Lors de cette rencontre, le SSP a décidé de quitter la table des négociations, estimant que le Conseil d'Etat n'écoute pas nos revendications et qu'ensuite il prend unilatéralement des décisions en disant que cela a été fait « avec l'accord des syndicats ».

Il est vrai que le Conseil d'Etat a rejeté, sans aucune forme de négociation, pratiquement toutes nos propositions. Nous n'avons eu par exemple aucune connaissance du détail du budget 2010 et par conséquent pas pu faire de contrepropositions. Quasiment tout était à prendre ou à laisser. Nous ne savons toujours pas dans quelle mesure le budget a été élaboré de manière pessimiste ou très pessimiste, rendant des négociations quasi impossibles.

A l'ordre du jour de la séance figuraient deux points que nous aurions souhaité aborder sans tarder, soit :

- **Le rapport rémunération**, qui concerne uniquement l'administration, soit l'analyse de la progression salariale avec les fameux 38 échelons que nous aimerions ramener à 25 au maximum, à l'exemple du domaine de la santé.
- **Le rapport sur la retraite anticipée (ou incitative)** et la poursuite de cette mesure qui a donné entière satisfaction à toutes celles et ceux qui ont pu en bénéficier.

Puisque le SSP a quitté la table des négociations, M. Jean Studer a pris la décision de mettre un terme à la séance, en nous priant de bien vouloir lui communiquer nos intentions d'ici au 29 octobre 2009 !

2. Mesures salariales pour 2010

Auparavant M. Jean Studer a fait les communications suivantes :

- Le pouvoir d'achat de chacun sera conservé en 2010, la progression salariale sera gelée, aucun échelon distribué.
- Le salaire en janvier 2010 sera **égal** au salaire de décembre 2009.

- L'Indice des Prix à la Consommation (IPC) sera comparé au mois de novembre 2009 face à celui de novembre 2008. En cas d'inflation, elle sera **intégralement** compensée.
- L'indexation sera par la suite calculée en août, ainsi l'année prochaine la comparaison se fera entre novembre 2009 et août 2010.
- **LPP** – Dès le 1^{er} janvier 2010 la retenue de 0,2%, à titre de mesure d'assainissement de la caisse de pensions à charge de l'employé, **sera payée par l'employeur**. La retenue de 1,30 actuellement sur le salaire passera ainsi à 1,1%. Rappelons aussi que la cotisation de l'employeur passe quant à elle de 10.5 à 12%.
- Le paiement de la prime de fidélité est reportée **d'une année**. Aucun report si le choix se porte sur la compensation en vacances.
- En cas d'inflation négative, l'IPC sera répercuté en diminution de la retenue obligatoire.

3. Convocation d'une assemblée extraordinaire

Notre comité estime que, malgré la situation économique, le Conseil d'Etat est venu quelque peu à notre rencontre.

Nous savons que vous faites confiance à votre comité. Toutefois nous pensons qu'il appartient à l'assemblée extraordinaire de se prononcer et de répondre à ces deux questions importantes :

- **Devons-nous nous retirer de la table des négociations ?**
- **Souhaitons-nous rejoindre le SSP et manifester notre mécontentement dans la rue ?**

Pour répondre à ces questions, nous avons planifié une assemblée extraordinaire le :

jeudi 15 octobre 2009 à 19h00,

Hôtel de la Croisée à Boudevilliers.

Réservez cette date et venez très nombreux.

4. Inscriptions en ligne à la SMF

A cette occasion, essayez d'associer à notre assemblée tous vos collègues non membres de la SMF, qui peuvent d'ores et déjà s'inscrire par le biais de notre site :

www.smf-ne.ch

Notre association doit grossir de 200 à 300 membres pour s'assurer une bonne représentation. L'idéal serait que tous nos collègues de l'administration en fassent partie, car le SSP défend avant tout les enseignants et quelques membres dans le domaine de la santé.

Nous vous rappelons que notre cotisation annuelle est de seulement fr. 60.—

Merci d'afficher ce texte.

Meilleures salutations et rendez-vous au 15 octobre 2009.

29.09.2009 – Pierre de Marcellis